orientation
.ch

Médecin

Santé

En tant que médecin, vous traitez les maladies et les blessures. Vous examinez les patients, établissez des diagnostics et prescrivez des médicaments et des thérapies. Vous conseillez et soutenez les personnes afin de les protéger des maladies et de les maintenir en bonne santé.

Tâches

Diagnostics

- Évaluer la situation de santé des patients
- Examiner les patients, par exemple les ausculter, faire des radiographies ou tester leur capacité de concentration
- Établir des diagnostics et définir des traitements, par exemple de la physiothérapie ou une psychothérapie en cas de maladie psychologique

Traitements

- Prescrire des médicaments et expliquer leurs effets, leurs risques et leur dosage
- Réaliser de petites interventions et des soins ambulatoires, telles que le traitement d'une plaie ou une injection
- Mettre en place des traitements complémentaires et, si nécessaire, orienter les patients vers un médecin spécialiste ou un autre professionnel de santé, comme un physiothérapeute
- Observer si et comment l'état de santé des patients évolue pendant le traitement

Prévention

- Conseiller les patients sur différents sujets comme les vaccinations, l'alimentation, l'activité physique ou la gestion du stress
- Détecter les maladies à un stade précoce, par exemple par des examens préventifs pendant la grossesse ou des tests de dépistage pour le cancer du côlon

Administration et assurance qualité

- Créer et tenir à jour les dossiers des patients
- Rédiger des rapports, en notant les diagnostics et les traitements

- Assurer la qualité des traitements et développer les processus au sein du cabinet, par exemple par la documentation
- Encadrer et former le personnel

Environnement de travail

En tant que médecin, vous travaillez pendant quelques années comme médecin-assistant ou médecin-assistante. Vos journées sont souvent longues et vous travaillez aussi la nuit et le week-end. Pour exercer une activité indépendante, vous devez suivre une formation postgrade de médecin spécialiste et obtenir une autorisation cantonale.

De nombreux médecins travaillent dans des cabinets de groupe. Les centres de santé, les assurances et les administrations publiques offrent également des emplois.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Capacité à supporter la vue du sang
- Rigueur
- Capacité à réagir dans l'urgence
- Sens de l'hygiène et de la propreté

Intérêts

- Aider et soigner les autres
- Conseiller
- Informer et sensibiliser
- Avoir des contacts avec d'autres personnes

Formation

Cette profession requiert des études en haute école ainsi qu'un examen complémentaire.

Habituellement, un master en médecine humaine est requis, suivi de l'**examen fédéral en médecine humaine** (https://www.bag.admin.ch/fr/examen-federal-en-medecine-humaine).

Après le master vous pouvez obtenir un titre de **docteur-e** (https://orientation.ch/fr/etudes/titres-detudes/docteur-e-phd). Cette qualification est facultative.

Durée

- Bachelor: au moins 3 ans
- Master: au moins 3 ans

Lieux, contenu, admission

filière d'études **médecine humaine** (https://orientation.ch/fr/filieres-d-etudes/medecine-humaine)

Formations continues

Médecin spécialiste

(https://www.siwf.ch/fr/formation-postgraduee/titres-specialiste-formations.cfm) Disciplines et programmes

Exemples:

- Chirurgie
- Dermatologie et vénéréologie
- Médecine interne générale
- Pédiatrie
- Psychiatrie et psychothérapie

Professions voisines

Profession
Médecin-dentiste

https://orientation.ch/fr/professions/medecin-dentiste

Profession
Chiropraticien-ne

https://orientation.ch/fr/professions/chiropraticien-ne

Profession
Physiothérapeute

https://orientation.ch/fr/professions/physiotherapeute

Profession
Ostéopathe

https://orientation.ch/fr/professions/osteopathe

Profession
Vétérinaire

https://orientation.ch/fr/professions/veterinaire

Autre information

Numéro Swissdoc

0.724.8.0

Liens utiles

Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/537/fr)